

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5417

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition de trois parcelles de terrain situées place Franklin Roosevelt et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir trois parcelles de terrain situées place Franklin Roosevelt à Chassieu, appartenant à la Commune, nécessaires à l'aménagement de ladite place.

Il s'agit de terrains nus, cédés libres de toute occupation ou location d'une superficie totale de 2 704 mètres carrés se décomposant comme tel :

- un terrain de 843 mètres carrés figurant au cadastre sous le numéro 1 de la section BZ,
- un terrain de 1 481 mètres carrés figurant au cadastre sous le numéro 181 de la section BZ,
- un terrain de 380 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 171 de la section BZ.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Chassieu céderait gratuitement les parcelles BZ 1 et BZ 181 à la Communauté urbaine.

Pour la partie de terrain à détacher de la parcelle BZ 171, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 18 850 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de trois parcelles de terrain d'une superficie totale de 2 704 mètres carrés situées place Franklin Roosevelt à Chassieu et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante, pour les parcelles BZ 1 et BZ 181, sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0669 le 13 novembre 2006 pour la somme de 3 670 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 100 - fonction 824 et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 824,

- en dépenses réelles : compte 211 100 - fonction 824 à hauteur de 1 500 € environ pour les frais d'actes notariés.

5° - La dépense correspondante, pour la partie de 380 mètres carrés à détacher de la parcelle BZ 171, sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0669 le 13 novembre 2006 pour 3 670 000 €.

6° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 211 100 - fonction 824 - à hauteur de 18 500 € pour l'acquisition et de 1 000 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,